

## Les atlas cadastraux de retour à GALAN et à LIBAROS

Galan et Libaros, comme toutes les communes de moins de 2 000 habitants sont, en application de la loi, tenues de déposer leurs archives de plus de cinquante ans aux Archives départementales.

Toutefois, les Archives départementales des Hautes-Pyrénées peuvent, de manière exceptionnelle, autoriser les petites communes du département à conserver leur atlas cadastral napoléonien, sous réserve qu'il le soit dans de bonnes conditions et éventuellement restauré s'il a subi l'outrage des ans.

Communes et Archives départementales entretiennent, pour cela, des relations régulières destinées à assurer la conservation des archives communales.

Galan et Libaros ont ainsi été accompagnées par les Archives départementales dans le cadre de la restauration de leur atlas cadastral. Cette opération étant aujourd'hui achevée, ces documents sont de retour en mairie.

Dans ce cadre, **le jeudi 11 mai 2023 à 18h30 à la salle des fêtes de Galan, sont exposés aux habitants les atlas cadastraux restaurés ainsi que différents documents de leur patrimoine.** M. François Giustiniani, conservateur général du patrimoine et directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées, présente à cette occasion, ce travail de restauration et plus largement, les archives communales de Galan et Libaros.

C'est aussi l'occasion pour Monsieur Thibaut de Rouvray de présenter la mission d'inventaire du patrimoine menée sous l'égide de la Région Occitanie et qui va concerner le territoire du Pays des Nestes dont la communauté de communes du Plateau de Lannemezan fait partie.

### L'atlas cadastral

C'est la loi de finances du 15 septembre 1807 qui initie la réalisation du cadastre parcellaire français, appelé cadastre napoléonien ou encore ancien cadastre. Lancée en 1808, cette opération s'est étalée sur près de trente ans dans les Hautes-Pyrénées. A l'origine, le cadastre se veut le complément du Code civil pour constituer la garantie de la propriété individuelle. Il permet de reconnaître et d'arrêter les limites respectives des propriétés – même s'il n'a pas valeur probante en ce domaine – et surtout de fixer la répartition de l'impôt foncier.

Document fiscal à l'origine, il est aujourd'hui la source de recherches en histoire du paysage, du patrimoine bâti mais aussi la justification de bien des droits liés à la propriété foncière.

Dès l'origine, les plans ont été réalisés en deux exemplaires. Le premier original était remis à la commune où il a généralement été relié en atlas. Le second était conservé par le service du cadastre, avant d'être versé aux Archives départementales.

Composé systématiquement d'un tableau d'assemblage et de plans correspondants aux différentes sections de la commune, les deux atlas ont été réalisés en 1829 sous la direction du géomètre en chef Leleu, qui a supervisé la réalisation de tous les plans cadastraux du département.



## ■ La restauration de l'atlas cadastral

Très utilisé par l'administration municipale et les habitants des communes jusqu'à la rénovation cadastrale survenue pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, un peu moins manipulé ensuite, les atlas cadastraux de Galan et Libaros se sont peu à peu détériorés.

Compte tenu de leur état dégradé, l'ensemble des planches des atlas cadastraux devaient donc faire l'objet d'une restauration avec le conseil scientifique et technique des Archives départementales des Hautes-Pyrénées afin d'en assurer leur conservation. Cette opération est alors proposée par le directeur des Archives départementales.

Dans cette optique, l'atlas a été pris en charge aux Archives départementales pour l'établissement d'un devis par deux entreprises spécialisées dans la restauration du patrimoine écrit et graphique. L'effort financier est dès lors engagé par la commune (735,60 € pour Libaros, 1857,90 € pour Galan), les Archives départementales jouant le rôle d'intermédiaire avec le prestataire retenu, l'entreprise Atelier Quillet, installée sur l'île de Ré.

Comme d'autres communes du département – Soublecause, Lascazères, Villefranque, Sauveterre, Uglas, Lustrar, Estaing, Lau-Balagnas, Pierrefitte-Nestalas, Aureilhan, Maubourguet, Tournay, Luz-Saint-Sauveur, Artalens-Souin, Séméac, Pujo, Agos-Vidalos, Soues, Ibos, Benqué, Sarrouilles, Tostat, Ayros-Arbouix, Hitte, Ossun, Cabanac, Bazus-Aure, Loudenvielle, Bize, Escaunets, Gardères, Luquet, Villenave-près-Béarn, Aspin-en-Lavedan, Omex, Ségus, Viger, Esquièze-Sère, Houeydets, Bordères-sur-l'Échez, Orincles, Souyeaux, Paréac, Montgaillard et Bernac-Debat – Galan et Libaros conservent donc, au terme de cette opération, un atlas cadastral « rajeuni » qui constitue l'un des trésors de leur patrimoine public.

### ■ Les étapes de l'opération de restauration :

- Débrochage de l'atlas ;
- Dépoussiérage du papier par brossage et gommage ;
- Décollage du support toile et des renforts ;
- Mise à plat du papier ;
- Entoilage ;
- Découpe des marges du doublage du plan ;
- Montage sur onglet ;
- Couture main sur rubans ;
- Pose de gardes ;
- Réalisation d'une reliure demi chagrin et plats toile ;
- Démontage des cabochons et coins métalliques d'origine
- Repositionnement d'une pièce de titre ;
- Mise dans une boîte de conservation pour le protéger de la poussière.



## ■ La mise en ligne de l'atlas cadastral : pour une plus large diffusion du patrimoine des communes

Dans le cadre d'un vaste plan de sauvegarde des sources de l'histoire du département et de leur mise à disposition à un large public sur Internet, le Département des Hautes-Pyrénées a lancé en 2011 la numérisation et la mise en ligne de certains documents provenant des communes : terriers (anciennes matrices cadastrales), registres de délibérations qu'ils soient déposés aux Archives ou parfois encore conservés en commune, monographies communales, plans des écoles, recensements de population...

A ce titre, les plans cadastraux de Galan et de Libaros ont été numérisés et mis en ligne sur le site internet des Archives départementales des Hautes-Pyrénées ([www.archivesenligne65.fr](http://www.archivesenligne65.fr)). Cette opération contribue à enrichir l'offre documentaire relative à la commune et disponible sur ce site :

Cette opération contribue à enrichir l'offre documentaire relative à ces deux communes et disponible sur ce site : inventaires des biens des églises (1906), monographies communales des instituteurs (1887), procès-verbaux de délimitation de chaque commune, recensements de population, la collection départementale et communale des registres paroissiaux (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) et d'état civil (Révolution-1925 pour Libaros, 1929 pour Galan), registres de délibérations du conseil municipal, collection départementale des tables décennales (an XI-1942) sont consultables à distance.

**Cette collaboration efficace** entre collectivités – soutenue par l'État qui finance une partie des postes de l'encadrement des services d'Archives et subventionne les opérations de numérisation et de mise en ligne – **assure la pérennisation d'un patrimoine communal précieux pour l'ensemble des Haut-Pyrénéens** et des chercheurs.

## ■ Quelques repères concernant le site internet des Archives départementales (au 21 octobre 2022)

15 882 vues de cahiers paroissiaux, 6 857 vues de tables décennales, 65 107 vues de registres d'état civil, 395 monographies communales des instituteurs, 264 cahiers de doléance, 5 719 vues de listes de recensement de population, 2 774 registres de délibérations, 7537 cartes postales, 270 registres des Tables de successions et absences, 1201 registres des Hypothèques, 560 terriers ou cadastres, 2 505 plans cadastraux, 12 registres de passeports, 434 procès-verbaux de délimitation de communes, 240 registres matricules militaires, 22 lettres et carnets de notes provenant de fonds privés, 165 plans d'écoles, 770 inventaires des biens des églises, 74 procès-verbaux de visite pastorale, 24 dessins de la famille Ferrère, 1 album de dessins de Louis-Dominique Leleu, 3 plans de la ville de Bagnères-de-Bigorre (XVIII<sup>e</sup> siècle), 618 plans ou cartes du fonds de l'architecte Caddau, 2 titres de la presse thermale locale, *le Dictionnaire des notaires de Bigorre et de la Gascogne* de Larcher, le Dictionnaire de Jean Bourdette ainsi que 143 dédicaces tirées de la bibliothèque de Jacques Duclos ont été numérisés et mis en ligne.



## ■ Les archives, une mission de service public assurée par le Département

Les Archives départementales ont pour mission de collecter les archives publiques qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises chargés d'une mission de service public, ainsi que les minutes et répertoires des officiers publics et ministériels. Elles peuvent également accueillir des archives privées telles que des archives de familles, d'entreprises ou d'associations. Pour cela, 24 agents sont mobilisés.

Une fois les documents transférés aux Archives départementales, ils sont « classés » c'est-à-dire ordonnés et décrits dans un « instrument de recherche » qui permet au chercheur de repérer les documents intéressant sa recherche. Ils sont ensuite « restaurés » si leur état le nécessite (document abîmés, déchirés, etc.) puis « conditionnés », c'est-à-dire mis en boîte dans des cartons spécifiques pour assurer leur conservation (carton au pH – indice d'acidité – neutre, adaptés à la taille des documents...)

Tout ceci a pour but de les rendre accessibles pour les chercheurs en salle de lecture ou éventuellement de les numériser et de les mettre en ligne sur internet.

### ■ Chiffres clés pour l'année 2021

- 24 agents
- 21 km de documents conservés (chiffres 2020)
- 524 mètres linéaires de documents entrés dans l'année
- 259 visiteurs ou lecteurs
- 6 110 documents ont été consultés
- Les Archives départementales ont répondu à 1 199 courriers de demandes de recherches
- 2 168 unités restaurées et 122 unités reliées
- Les documents numérisés représentent 316 048 vues
- 75 644 visiteurs sur le site Internet ont consulté 3 089 900 pages

#### CONTACT PRESSE :

Coline Potut, Archives départementales  
Tél. : 05 62 56 76 45 - coline.potut@ha-py.fr

